

Dépôt : François Bausch
*Interpellation sur les
mesures pour contrer
la crise du logement*

Luxembourg, le 12 mars 2024



MOTION

relative à la lutte contre la crise du logement

La Chambre des Député.e.s,


considérant

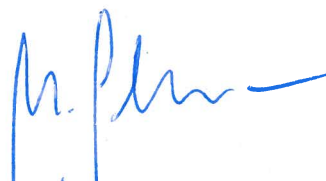
- la difficulté pour une part croissante de la population d'accéder à la propriété au Luxembourg face aux prix toujours élevés sur le marché privé et l'augmentation des taux d'intérêt pour crédits immobiliers ;
- les prix élevés sur le marché locatif par rapport au revenu disponible des ménages ;
- la diminution de l'activité dans le secteur de la construction suite à des coûts de construction croissants et l'augmentation des taux d'intérêts ;
- les mesures déjà annoncées par le Gouvernement se focalisant principalement sur la stimulation de la demande ainsi que la simplification ponctuelle des procédures ;
- l'importance de soutenir prioritairement l'augmentation de l'offre de logements et avant tout l'offre de logements abordables ;
- l'inaptitude du marché de logement privé au cours des dernières décennies à garantir le nombre suffisant de logements abordables face à une croissance importante du PIB, de l'emploi et de la population ;
- le nombre faible de logements abordables en main publique par rapport au marché privé, ne suffisant pas à satisfaire la demande en logements abordables, malgré une augmentation des investissements afférents au cours des dernières années ;
- les effets néfastes du manque de logements abordables sur le taux de risque de pauvreté, le logement constituant pour beaucoup de ménages à revenus faibles ou moyens une dépense lourde ;
- les effets néfastes du manque de logements abordables sur la compétitivité de notre économie,


invite le Gouvernement

- à établir un plan d'investissement national en faveur de la création de logement abordable public dans lequel, suivant une analyse des besoins, sont définis les projets qui seront

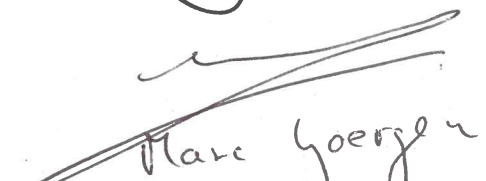
- réalisés par l'Etat au cours des prochaines 15 à 20 années, avec comme objectif de constituer un parc immobilier public suffisant pour assurer un logement abordable à tous ;
- à garantir le financement de ce plan d'investissement par une politique budgétaire proactive et ambitieuse, en recherchant de nouvelles sources de financement pour l'Etat, dont notamment une imposition des plus-values immobilières réalisées suite à des décisions administratives, comme p.ex. l'augmentation de la densité permise au niveau d'un terrain à bâtir ;
 - à prioriser la mise en œuvre des projets de l'impôt à la mobilisation de terrains, du projet de loi dit « Baulandvertrag », du mécanisme de remembrement ministériel et de l'impôt sur la non-occupation de logements afin de soutenir davantage l'augmentation de l'offre de logements et de générer des recettes fiscales supplémentaires pouvant financer la construction de logements abordables ;
 - à prioriser la simplification des procédures communales notamment par une harmonisation des règlements sur les bâtisses, une réduction du nombre obligatoire de places de parking par logement créé et une densification contraignante et ciblée aux endroits pertinents ;
 - à introduire des objectifs contraignants de logement abordable pour chaque commune afin d'accélérer la création de logements abordables au niveau communal en cohérence avec le plan d'investissement national prémentionné.

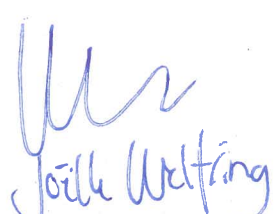

François Baud


Meris Šehović


David Wagner


TINA BOFFERDING


Marc Goergen


Joëlle Waltring